

**Assignation civile
RC 6979**

L'an deux mille sept, le 28^e jour du mois de mars.

A la requête de Monsieur Mukuna Mukendi résidant à Bukavu, Commune d'Ibanda, avenue Boulevard du Lac, Labotte n° 40.

Je soussigné Badette Kwadju Huissier judiciaire de résidence à Bukavu ;

Ai donné assignation à Monsieur Ramazani Bin Kithima, sans domicile ni résidence connue en République Démocratique du Congo.

A comparaître par devant le Tribunal de Grande Instance de Bukavu, y séant et siégeant en matière civile et commerciale au premier degré au lieu ordinaire de ses audiences publiques sis n° 2, Avenue EP Lumumba Palais de justice, Commune d'Ibanda à Bukavu, le 05 juillet 2007 dès 9 H 00 du matin.

Pour :

Attendu que par plusieurs actes de procuration, l'assignée avait donné au requérant mandat de procéder parfois à la vente de ses immeubles ou à poser certains actes d'administration de ceux – ci.

Qu'en plus de ces mandats à titre onéreux, le requérant a eu à poser plusieurs autres actes en faveur de l'assignée notamment l'achat de la cassitérites et à effectuer plusieurs voyages dans le cadre de ses services sans qu'il ne lui soit payer des frais, de maison, primes de risque, les frais de gardiennages et autres.

Que malgré les réclamations lui adressées, l'assignée refuse de s'exécuter et à honorer ses engagements.

Qu'ainsi, le requérant sollicite la résolution judiciaire du contrat de mandat entre lui et l'assigné, la condamnation de ce dernier au paiement de la somme de 4.813.840 \$ US lui réclamé en exécution du dit contrat, de 1.000.000 \$ US pour inexécution des obligations contractuelles et 100.000 \$ US pour tous autres préjudices.

A ces causes

Sous toutes réserves que de droit

- L'assigné

S'entendre dire et recevable et fondée la présente action,

S'entendre ordonner la résolution judiciaire du contrat de mandat conclu avec le requérant,

S'entendre condamner au paiement de la somme de 4.813.840 \$ US en FC lui réclamée en exécution de leur contrat de mandat, de 1.000.000 \$ US en FC pour inexécution de ses obligations contractuelles et 100.000 \$ US en FC pour tous autres préjudices.

- Frais comme de droit.

Attendu que l'assigné n'a ni domicile, ni résidence connue dans ou hors de la République Démocratique du Congo. J'ai procédé à l'affichage du présent exploit et envoyé une copie au Journal officiel pour être publiée.

Dont acte Coût

L'Huissier judiciaire

Badette. K.

ANNONCE ET AVIS

Déclaration de perte Certificat

Je soussigné Mulamba Yamba

Déclare avoir perdu le Certificat d'enregistrement volume A 317 folio 169 parcelle numéro 644/54 du plan cadastral de Gombe

Cause de la perte ou de la destruction : Déménagement

Je sollicite le remplacement de ce certificat et déclare rester seul responsable des conséquences dommageables que la délivrance du nouveau Certificat d'enregistrement pourrait avoir vis-à-vis des tiers.

Ainsi fait à Kinshasa, le 12 avril 2007